ID: 074-217400852-20230629-DEL202378-DE



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2023

Nombre de membres :

En exercice: 15 Présents: 9 Pouvoirs: 2 Absents excusés: 3

Absents: 3 Votants: 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-NEUF JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 23 JUIN 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Noëlle GRAVAUD.

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à François BARBIER), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS: M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

OBJET: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS LE CADRE DU PARTENARIAT ENTRE ASTERS ET LA COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE DEL2023-78

Rapporteur: François BARBIER

Dans le cadre de la gestion de son environnement et de la présence sur son territoire de la réserve naturelle protégée, la COMMUNE des CONTAMINES-MONTJOIE travaille en collaboration constante avec ASTERS, mandatée à cet effet en tant que gestionnaire de la réserve naturelle de la commune des CONTAMINES-MONTJOIE pour le compte de l'Etat.

A cet effet notamment a été créée une salle « Espace Nature au Sommet », permettant aux visiteurs de découvrir tout au long de l'année, la richesse du territoire préservé, afin de les sensibiliser à la préservation du site protégé de la Réserve Naturelle de la commune.

Une première convention avait été conclue en 2017 pour une durée de 5 ans, renouvelable tous les ans tacitement. Suite à la dénonciation de cette convention par la Commune des Contamines-Montjoie, il convient de conclure une nouvelle convention.

Cette nouvelle convention est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement par année. Cette mise à disposition valorisée au prix de 800 € par mois est consentie à titre gracieux.

A noter que la présente convention sera résiliée de plein droit lorsque le projet du centrevillage de la commune des Contamines-Montjoie sera réalisé.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

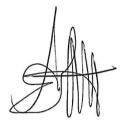
ID: 074-217400852-20230629-DEL202378-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE:

Pour: 8	Contre: 1 (B. Doligez)	Abstention : 2 (J.L. Mattel
		M. Bouvard)

- ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tous document s'y rapportant.

En Mairie, le 29 juin 2023 Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme, Affichée le Acte certifié exécutoire le Télétransmis en sous-préfecture le Publié le En Mairie, le 29 juin 2023 Le Maire,

